

COMPTE-RENDU DE LA JDD DE L'AVEYRON 2013-14

Jeudi 5 décembre 2013

La Journée Départementale des professeurs-Documentalistes de l'Aveyron s'est tenue le Jeudi 5 décembre 2013 au Lycée Monteil à Rodez.

- 41 professeurs-documentalistes présents
- M. Fau, IPR EVS
- Mme Alexandra Dubois, CDDP de l'Aveyron
- M. François Poulhès, CDDP de l'Aveyron
- M. Nicolas Cimolino, animateur GAPD pour l'Aveyron
- Mme Violaine Stakhovski-Blanc, animatrice GAPD pour l'Aveyron

Remerciements des animateurs :

- M. Le chef d'établissement du Lycée Monteil, Mmes Valérie Poussines et Paulette Couderc, professeurs-documentalistes au Lycée Monteil pour leur accueil toujours parfait.

09h30 : Présentation du contenu de la journée (*Présentation par Nicolas Cimolino*)

- les nouveaux supports pour la lecture, numériques et/ou nomades :
 - matériel (fonctionnalités, choix, budget)
 - contenu (la politique d'acquisition, les réservoirs, les questions de droit)
 - usages pédagogiques (mise à disposition, animation pédagogique)
- Problématiques de réflexion :
 - comment créer l'envie de lire et quels outils pour dynamiser des pratiques de lecture chez des non-lecteurs ?
 - quelle intégration des outils numériques ?
 - la lecture sur support numérique met elle en œuvre des compétences spécifiques ?
 - la lecture sur support numérique comme levier de motivation

09h35 : Présentation de la JDD (*Présentation par M. Fau*)

M. Fau souhaite remettre la JDD dans son contexte. La politique éducative nationale nous est imposée en tant que fonctionnaire. La politique documentaire académique en est une déclinaison et la mise en œuvre dans l'établissement de la politique documentaire est la mission la plus délicate. Rendre la politique documentaire explicite est difficile car il faut la coopération des collègues et surtout de la direction. La politique documentaire est difficile à formaliser, l'important est qu'il y ait la réflexion.

Quelles sont les grandes orientations de la politique nationale ? D'abord le numérique : mettre les techniques au service du pédagogique (ex : TBI...). Ensuite, il faut mettre l'accent sur les élèves en difficulté. L'académie est bien placée en matière de résultats bruts mais il reste un problème qui est la fluidité des parcours. Les élèves de primaire obtiennent de bons résultats puis ça s'arrête. Il y a un manque de dynamisme, un écart entre les territoires. L'objectif est de réduire les disparités du

territoire. La politique documentaire de l'établissement doit prendre en compte tous ces facteurs, il faut que l'établissement en prenne conscience.

Les JDD sont intéressantes sous l'angle de la professionnalisation. C'est une absolue nécessité. Le défi est l'actualisation constante des techniques d'information. Les professeurs-documentalistes sont la référence technique face à l'information. L'expertise technologique doit être au service de la pédagogie. Il est nécessaire que les conclusions des JDD soient transmises aux chefs d'établissement pour qu'ils se rendent compte du potentiel pédagogique.

Les JDD sont aussi intéressantes pour la mutualisation des projets. Elles permettent également de rendre visible l'action des documentalistes. De plus cela permet de se poser des questions essentielles telles que l'égalité des chances. Réduire la fracture numérique, c'est réduire la fracture sociale plus que la fracture générationnelle. Il faut savoir maîtriser le numérique pour réduire l'inégalité d'accès à la culture.

M. Fau voit les JDD comme des journées porteuses d'intelligence collective, d'expériences partagées, d'échanges entre pairs. Il termine son intervention par une citation de Pierre Lévy : « C'est une intelligence partout distribuée, sans cesse valorisée, coordonnée en temps réel qui aboutit à une mobilisation effective des compétences. »

10h : Echanges entre les professeurs-documentalistes et M. Fau

Annick Plénacoste demande combien il y a d'inspecteurs EVS et si M. Rivano a été remplacé. M. Fau répond qu'ils sont 4 inspecteurs, que M. Rivano a été remplacé mais qu'ils ne sont que 2 pour les documentalistes.

Annick Plénacoste remarque un problème concernant la possibilité des élèves à venir en autonomie au CDI car ils ont de moins en moins d'heures libres. Elle précise qu'elle est en LP. Il est donc nécessaire de trouver des heures avec des collègues pour que les élèves puissent venir au CDI. De plus, dans les lycées, il n'y a souvent pas de salle de permanence pour faire les devoirs et on assiste dans certains établissements à un glissement qu'on a connu il y a quelques années c'est-à-dire le CDI déversoir du trop-plein de la vie scolaire. M. Fau répond qu'il y a peut-être un problème d'organisation dans l'établissement, en collège aussi on constate que les horaires des élèves de 4^e et 3^e sont très chargés. Le temps libre de l'élève n'a rien à voir avec ce qu'il était il y a quelques années. Il y a une surcharge du temps de travail de l'élève et il sera forcément revu dans les prochaines années.

10h15 : Présentation de l'enquête sur la lecture (*Présentation par Violaine Stakhovski-Blanc*)

Une enquête (Enquête sur les pratiques de lecture dans l'académie de Toulouse) a été menée par M. Rivano en 2012-2013 auprès des professeurs documentalistes de l'académie de Toulouse. Ils étaient invités à décrire les actions qu'ils menaient, en partenariat ou non, pour favoriser la lecture, quelque soit la nature du support. L'enquête est disponible sur Internet. <http://cdidoc.123siteweb.fr/273992915>

L'enquête décrit les différentes activités tels que les défis-lecture, les concours autour de la lecture, les participations à des prix littéraires, les rencontres avec des auteurs, les club lecture...

En conclusion, M. Rivano précise que « Par le nombre d'actions réalisées dans le domaine, leur variété, la recherche d'originalité, mais aussi par le nombre d'élèves voire de professeurs concernés par

ces actions, on peut dire que le développement de la lecture est bien une préoccupation majeure des professeurs-documentalistes. »

Quant à la place du numérique et en particulier du livre numérique, elle reste faible dans les CDI.

Le choix du thème de la lecture pour la JDD de cette année s'inscrit dans une réflexion nationale sur "l'inclusion des médias électroniques dans les programmes de lecture". Ce choix réside aussi dans la tenue du congrès de l'IFLA qui se déroulera à Lyon en août 2014 ; le thème en sera : "Bibliothèques, citoyenneté, société : une confluence vers la connaissance".

10h20 : Eléments de réflexion sur la lecture numérique (Présentation par Violaine Stakhovski-Blanc)

Une carte mentale réalisée par Marie-Pierre Chanfreau et Marion Carbillet est présentée. Elle est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.mindomo.com/view?m=d045b4336338463aa04c1e126e3ad01f>

Voici quelques éléments de réflexion sur la lecture numérique, tirés de la carte :

D'abord le fait que la lecture est une question de société et que la notion elle-même de lecture évolue. Dans un article de juin 2008, Nicholas Carr pose la question « **Est-ce que Google nous rend idiot ?** » à partir de son expérience personnelle. Loin de constater qu'il lirait de moins en moins – au contraire, il ne cesse de lire du courrier électronique, des pages de moteur de recherche, des blogs, des sites d'information – il a le sentiment qu'au cours de cette lecture, « son cerveau est en train de changer ». « Je ne réfléchis plus de la même manière qu'avant. Et c'est lorsque je suis en train de lire que je ressens le plus profondément ce changement » Il en arrive aussitôt à la constatation principale : « La lecture approfondie qui s'effectuait naturellement est devenue un combat. » « Désormais, ma concentration commence à s'effiloche au bout de deux ou trois pages. Je m'agite, je perds le fil, je cherche autre chose à faire. J'ai l'impression d'être toujours en train de forcer mon cerveau rétif à revenir au texte. »

Pour Michel Serre, à l'inverse "**Les nouvelles technologies nous rendent intelligents...**" "Ce que l'on sait avec certitude, c'est que les nouvelles technologies n'activent pas les mêmes régions du cerveau que les livres. Il évolue, de la même façon qu'il avait révélé des capacités nouvelles lorsqu'on est passé de l'oral à l'écrit."

Pour Alain Giffard, la lecture devient un enjeu commercial. "Les industries de lecture se situent au croisement des industries de l'information, des industries culturelles et du marketing. Elles produisent des moyens de lecture (matériels, logiciels, textes numérisés), des « actes de lecture automatisés » comme le résultat des requêtes, et surtout elles commercialisent les lectures et les lecteurs." Il y aurait donc un risque de formatage de l'information.

Il convient alors de se poser la question de la disparition ou non de la lecture approfondie. Pour Claire Beslisle, la lecture est instrumentée. "**Alors que le seul fait d'avoir un livre en main apporte un certain nombre d'informations permettant d'identifier en amont le genre du texte. A l'écran, tous ces repères sont à construire.** Savoir lire est une compétence certes indispensable mais intermédiaire. Cela permet de faire autre chose, elle n'est plus seulement un but en soi. On lit un texte non pas pour lui-même mais

pour ce à quoi il va donner accès. Des stratégies de lecture vont être mises en place pour identifier le genre de texte auquel on a à faire : une publicité, un texte personnel, un texte institutionnel... "

Pour Roberto Casati, "**On n'est pas à l'aube d'une nouvelle forme d'intelligence, ou d'une nouvelle espèce.** Tout simplement, les gens nés après 1995 ont vécu dans des environnements peuplés d'écrans. Ils ont presque été forcés d'interagir essentiellement avec des écrans, mais les capacités nécessaires pour interagir avec des écrans sont relativement simples, intellectuellement non complexes: glisser son doigt, suivre les liens, se laisser fasciner par des vidéos qui passent par là. Je ne vois rien de particulièrement réjouissant du point de vue d'un nouveau type d'intelligence. Ce sont des capacités très anciennes qui sont très subtilement exploitées par les designers des nouveaux appareils. C'est plutôt une régression."

Pour lui, "**Le livre papier est irremplaçable** " "Dans la mesure où il répond parfaitement aux exigences de la lecture approfondie », « Il sera accompagné par des outils complémentaires ou des outils nouveaux."

Pour finir les enjeux pour l'école de la lecture numérique.

D'après André Tricot, « actuellement, la liseuse ou la tablette sont des outils intéressants pour promouvoir la lecture, sans entraîner de difficultés de lecture supplémentaire mais sans espérer non plus un gain de motivation extraordinaire lié à ces tablettes (effet de génération). L'effet attendu est plutôt lié à la dimension économique et sociale (enfants dont les familles n'ont pas les moyens d'acheter une tablette). Un bon investissement pour le CDI donc. »

Quant à Jean-François Rouet, il pense que "Si le numérique enrichit potentiellement l'expérience de lecture et d'écriture, cet enrichissement reste conditionné à la maîtrise par le lecteur des stratégies permettant l'accès, la compréhension et l'évaluation de l'information. En effet, la lecture telle qu'elle se redessine dans le nouveau paysage des textes numériques va bien au-delà du traditionnel tandem décodage-compréhension. Elle repose sur un ensemble de connaissances et de stratégies cognitives que la simple exposition, même précoce, aux nouvelles technologies du texte ne suffit pas à transmettre. Il faut donc identifier précisément ces nouvelles bases du savoir-lire, et se donner les moyens de les enseigner efficacement. Ceci demande une refondation du concept de maîtrise de la lecture et surtout de son enseignement dans le primaire et le secondaire."

10h35 : Vidéos

Des entretiens vidéos ont été réalisés auprès de Jean-François Rouet et André Tricot. Ils apportent leur analyse experte pour répondre à la question : « Dans un monde où les supports de lecture évoluent constamment, comment accompagner l'acte de lire ? »

Jean-François Rouet est directeur de recherche au CNRS, chercheur au Centre de Recherches sur la Cognition et L'Apprentissage (CeRCA), et chargé d'enseignement à l'Université de Poitiers.

André Tricot, professeur à l'ESPE (ex-IUFM) de Midi-Pyrénées et chercheur au laboratoire Travail et Cognition du CNRS à Toulouse, André Tricot travaille sur les apprentissages et la recherche d'information via les documents hypermédias.

Ces vidéos seront disponibles en janvier 2014 suite à la dernière JDD de l'académie de Toulouse sur le site Espace CDI de l'académie de toulouse.

11h15 : Échanges suite aux vidéos

Annick Plénacoste dit que tout ce qui est applicable à un support l'est à un autre, ainsi le problème économique posé par les tablettes, l'est également pour l'achat de livres. L'offre de livres numériques, de tablettes, de liseuses est alléchante mais les élèves vaincront-ils pour autant leurs réticences face à la lecture ?

Dominique Granié pose le problème budgétaire de l'achat de tablettes. Il trouve dommage que le conseil général n'ait pas doté les établissements de tablettes alors qu'il vient d'y avoir une grosse dotation d'ordinateurs.

Hélène Foissac pense qu'il y a un problème dans la gestion des tablettes, leur prêt, les contenus qui sont disponibles, la responsabilité.

Nicolas Cimolino signale qu'il a deux tablettes au collège Kervallon de Marcillac qui sont empruntés du matin au soir par les élèves. Elles attirent un public nouveau au CDI qui n'a pas les moyens d'avoir de tablette. Les élèves sont, pour l'instant, plus attirés par les jeux et applications installées que par la lecture de livres numériques gratuits issus du domaine public. Il précise que le wi-fi a été activé dans son établissement mais qu'il faut que les tablettes soient vraiment bridées correctement pour qu'il n'y ait pas de débordement avec un accès internet incontrôlé.

Annick Plénacoste demande qui est responsable en cas de casse du matériel par un élève. M. Fau répond qu'en aucun cas le documentaliste ne peut être tenu responsable personnellement du remboursement du matériel.

11h30 : Intervention du CDDP de l'Aveyron (*Présentation par François Poulhès*)

- Présentation du portail numérique du CRDP de l'académie de Toulouse : <http://0090489h.esidoc.fr/>

Ce portail donne accès à des sélections de ressources dont certaines en accès libre (sitographies, tutoriels, moteurs de recherche, bibliothèques numériques, banques d'images...) et d'autres nécessitant une identification et réservées aux abonnés aux services du CRDP.

- [Europresse](#)

Plus de 1 500 titres de presse internationale, nationale, régionale et locale avec la possibilité de lire plus de 40 titres (*Le Monde, L'Express, L'Équipe...*) au format pdf identiques à la version papier.

- [Cyberlibris](#)

Cyberlibris est une bibliothèque numérique qui vous propose plus de 5 000 e-books accessibles en texte intégral.

- [MémoElectre Plus](#)

service bibliographique complet pour rechercher selon de multiples critères dans l'intégralité de la base Electre mise à jour en temps réel.

Des codes pour tester ce portail sont disponibles auprès de la documentaliste du CDDP, Alexandra Dubois. (N'hésitez pas à la contacter).

- Présentation du portail **EduThèque**

Le portail **EduThèque** fournit gratuitement, sur inscription avec adresse académique, aux enseignants une offre de ressources numériques pédagogiques.

Le site est construit selon deux entrées : un onglet est décliné en trois thématiques «Arts et lettres», «Sciences et techniques» et «Sciences humaines et sociales», et regroupe les partenaires qui offrent des ressources selon ces champs. L'entrée peut également se faire directement par l'accès à la page de présentation d'un des partenaires.

Cette offre est proposée pour un usage pédagogique et n'est donc accessible aux enseignants que sur inscription, soumise à des conditions générales d'utilisation. Ils peuvent ainsi utiliser dans le cadre de leurs projets pédagogiques des ressources déjà disponibles des partenaires suivants :

- SCEREN CNDP antigone-enligne
- La BnF (la totalité du site « classes.BnF.fr »)
- Le BRGM
- La Cité de l'architecture et du patrimoine
- La Cité de la Musique
- L'IGN (l'ensemble du service éducatif édugeo)
- L'INA (site Jalons)
- L'INSEE (Stat Apprendre - Apprendre)
- Le Louvre
- Lesite.tv
- La Réunion des musées nationaux - Grand Palais (Histoire par l'image et Panorama de l'art)

Alexandra Dubois propose d'organiser une animation manga lors d'un « atelier du mercredi ». Elle demande si des personnes seraient intéressées par cela et invite ces personnes à se faire connaître rapidement pour prévoir l'organisation de l'atelier.

12h10 : Les supports de lecture et les formats des livres numériques (Présentation par Nicolas Cimolino)

Les supports de lecture

Trois supports de lectures différents sont évoqués : les liseuses, les tablettes et, dans une moindre mesure, les ordinateurs.

Pour l'occasion, une liseuse, trois tablettes fonctionnant sous Android (deux formats 10' et un format 7') et une tablette Apple circulent dans la salle. Trois appareils sont prêtés par le CDDP de l'Aveyron, les deux autres par le collège de Marcillac. Ces dernières sont paramétrées pour être utilisées par des élèves qui les utilisent quotidiennement au CDI.

Les tablettes

Les principaux critères de choix parmi les tablettes restent :

- la marque, qui va déterminer la qualité de l'ensemble (puissance, fluidité, image, solidité,...). Les tests comme ceux effectués régulièrement par le magazine « Que Choisir » font ressortir quelques marques du lot.
- la taille (qui va conditionner l'utilisation et le prix)
- l'autonomie des batteries (les modèles récents et de bonne facture tiennent la journée même lorsqu'elles sont utilisées intensivement)

La différence entre les OS, le système qui fait fonctionner la tablette (l'équivalent de Windows pour un ordinateur), à savoir Android ou iOS (Apple), réside dans :

- le coût de la tablette (les tablettes Apple sont plus chères)
- le fait que certaines applications vont être disponibles ou non (la plupart des applications sont malgré tout disponibles sur les deux systèmes)
- le fait que certaines applications peuvent être payantes en fonction des OS

Comparée à la liseuse, la tablette possède beaucoup plus de fonctionnalités et permet l'utilisation de toutes sortes d'applications par les élèves, en plus de la lecture de livres numériques (lecture de flux d'information, jeux sérieux, Google Earth, visionnage de photos, consultation de dictionnaires et d'encyclopédies,...)

La tablette gagne à être connectée à Internet (wifi) mais des questions se posent quant au déploiement d'un tel réseau au sein d'un établissement scolaire et quant à la faisabilité (si le wifi est activé depuis la box, il passe avant le SLIS, ce qui peut poser des problèmes de sécurité...) Une bonne connaissance des possibilités de bridage de la tablette s'avère alors nécessaire.

Dans le cadre des Traam 2013-14, une équipe de professeurs documentalistes recense les applications qui peuvent être utilisées en établissement scolaire et détaille pour chacune d'entre elle, à savoir l'OS, le coût, le lien de téléchargement, le niveau et l'enjeu pour les élèves, l'utilisation connectée ou non,... Le réservoir ainsi constitué sera diffusé ultérieurement.

Les liseuses

De taille plus petite, les liseuses sont souvent monochromes et monotâches : la lecture de livres numériques. Elles sont aujourd'hui tactiles, peuvent être connectées en wifi et possèdent des fonctionnalités permettant de rendre la lecture plus fluide (vitesse de rafraîchissement des pages accrue, marque-page, taille des caractères, définition d'un mot dans le texte,...)

Comparées aux tablettes, elles sont moins chères, plus solides, bénéficient d'une autonomie de plusieurs jours, même en usage intensif et ne nécessitent pas de connexion Internet durant leur utilisation (lecture).

En fonction des marques, certaines liseuses à l'instar des tablettes imposent à l'utilisateur de choisir ses livres dans une « boutique » qui lui est propre.

Les formats des livres numériques

Les formats de lecture correspondent au format dans lequel le livre est disponible. En fonction du format, une mise en page plus ou moins élaborée et des fonctionnalités plus ou moins riches seront proposées au lecteur. Le format va aussi conditionner le choix du support et de l'application utilisée pour la lecture car tous les formats ne sont pas indifféremment lus. Certains nécessitent des logiciels ou des applications propriétaires.

Les formats libres (ou ouverts)

Utilisation libre, sans contrainte ni obligation, lisible par tout appareil, logiciel ou application acceptant les formats libres. Format ouvert standardisé : epub

Les formats propriétaires

Exclusifs et mis à disposition uniquement par des fabricants de logiciels et/ou de matériel, ils restreignent l'interopérabilité car ne sont lisibles que par certains logiciels, matériels ou applications (ebooks, azw,...). Un format propriétaire est néanmoins « ouvert » et lisible par bon nombre de supports : le pdf

12h30 : Pause repas

14h : Le droit de prêt et le prêt de livres en ligne (*Présentation par Violaine Stakhovski-Blanc*)

Excepté pour les livres numériques tombés dans le domaine public, rien n'est simple en ce qui concerne le prêt des livres numériques payants en bibliothèque.

La législation sur le prêt des livres (loi n°2003-517 du 18 juin 2003 relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque) ne s'applique pas au numérique. Cette loi organise notamment la rémunération de l'auteur (via, entre autre, la fameuse SOFIA - Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit : <http://www.la-sofia.org>...). Or, juridiquement parlant, un e-book n'est pas un livre. De même que nous achetons pour nos CDI, DVD et autres supports de films et vidéos avec les droits de visualisation collective et les droits de prêt auprès d'organismes comme l'ADAV ou COLLACO, de même nous devons nous préoccuper des droits de prêt des livres numériques.

Dans l'état actuel des choses, rien n'est fixé, la loi sur le prix du livre numérique n'évoque pas le droit de prêt, la rémunération des auteurs n'est pas définie... Éditeurs, libraires et bibliothécaires en sont plutôt au stade de l'expérimentation que du déploiement.

Les DRM (Digital Right Management), ou en français la Gestion Numérique des Droits (GND), sont des mesures techniques de protection imposées par les éditeurs de ressources au nom du respect des droits de propriété intellectuelle, qui entendent éviter au maximum le piratage de fichiers, mais qui, par un effet retour, encadrent très strictement les conditions d'utilisation des documents numériques. Elles sont faites pour contrôler l'utilisation qui sera faite des œuvres sur support numérique et protéger les droits des auteurs, elles posent problème dans la gestion du prêt de livre numérique en bibliothèque.

En simplifiant, ce sont les éditeurs qui décident de proposer à la vente aux collectivités (bibliothèques, CDI...) tels ou tels titres de leurs catalogues. Concrètement, pour acheter ces livres numériques il faut accéder à une plateforme rassemblant les offres numériques des éditeurs, via une librairie. Transposée au monde de nos CDI, une telle offre de catalogue globale irait également à l'encontre de nos politiques d'acquisitions adaptées à nos publics scolaires.

Beaucoup de bibliothèques s'orientent également vers une offre de prêt comprenant des fichiers chrono-dégradables : cela signifie que les livres numériques prêtés s'auto-détruisent dans les outils de lecture nomades (liseuses, tablettes) des emprunteurs selon un certain délai.

Toutefois, la réflexion sur le Prêt Numérique en Bibliothèque (PNB) avance et une offre sera disponible début 2014. Lire "Le Point sur PNB" : <http://www.reseaucarel.org/pnb>

Il est conseillé de se renseigner auprès de la librairie fournissant l'établissement, certaines disposent d'un catalogue de livres numériques.

Dans l'académie, le Centre Régional du Livre (CRL) a monté un groupe de travail sur ce thème (<http://www.crl-midipyrenees.fr/en-savoir-plus/numerique/>) et pilote ou suit des expérimentations de prêt en bibliothèque.

Pour un panorama complet de la question, vous pouvez télécharger le diaporama rédigé par Hélène Baussard : <http://espace-cdi.ac-toulouse.fr/spip.php?article202>

En revanche, il est possible de signaler, dans le **catalogue du CDI**, des livres numériques tombés dans le domaine public. Création d'étagères virtuelles avec Esidoc ou PMB.

Il est également possible de créer une **rubrique sur l'ENT** donnant accès à une sélection de livres numériques. Exemples :

<http://0310044e.esidoc.fr/rubrique/...>

<http://marcel-pagnol-mazamet.entmip.fr/espace-cdi/livres-numeriques-a-telecharger-ou-a-lire/les-livres-numeriques--11820.htm>

<http://voltaire-capdenac-gare.entmip.fr/espace-c-d-i/lire-et-decouvrir/livres-numeriques/>

14h15 : Les réservoirs d'applications et de logiciels pour accéder aux livres numériques (Présentation par Nicolas Cimolino)

Présentation des réservoirs accessibles en ligne proposant des livres numériques gratuits (Projet Gutenberg, Ebooks libres et gratuits, Bibliothèque électronique du Québec,...) et proposant des livres numériques payant (Amazon, Fnac, Numilog,...)

En effectuant un comparatif rapide des différents formats de livres proposés par chaque réservoir, on s'aperçoit que les formats epub, pdf et html reviennent quasi systématiquement. Ils seront donc à privilégier car libres (epub, html) ou propriétaires ouverts (pdf) et vont pouvoir être utilisés sur tous types de supports.

Les applications destinées aux tablettes sont bien souvent la combinaison :

- d'un réservoir de livres numériques
- d'un lecteur de livres numériques
- d'une bibliothèque virtuelle personnelle

On peut citer Google Play Livre, Kindle pour Amazon, Kobo Books pour la Fnac,...

Pour les ordinateurs, les logiciels qui vont permettre la lecture de livres numériques sont soit des logiciels propriétaires tels Adobe digital editions, Kobo, Kindle,... soit des logiciels libres (certains lecteurs pdf, navigateurs Firefox pour le html pour lequel on peut rajouter un plugin pour lire les livres au format epub,...)

<http://espace-cdi.ac-toulouse.fr/spip.php?article203>

14h30 : Travaux pratiques

○ Atelier livre numérique

Les documentalistes se séparent en deux groupes encadrés par les animateurs pour utiliser les ordinateurs des salles informatiques. Ils vont être amenés à chercher des livres numériques à intégrer dans leurs bases, à les cataloguer, à les mettre en valeur en créant des étagères virtuelles dans leur logiciel documentaire puis à les diffuser dans une rubrique sur l'ENT de l'établissement.

○ Atelier Babelio

objectif : connaître le principe, les différentes utilisations (bibliothèque d'élèves, défi-babelio, aide à la politique d'acquisition...)

manipulation : créer un compte pour le CDI, paramétrer et gérer

Pour les collègues qui connaissent déjà Babelio : atelier libre sur la création de livres numériques

Les tutoriels sont disponibles sur :

- L'espace « documents partagés » de la liste de diffusion des documentalistes de l'Aveyron (accès avec votre mail académique)

http://sympa.ac-toulouse.fr/www/d_read/documentalistes12/JDD_2013-2014/

- Espace CDI <http://espace-cdi.ac-toulouse.fr/spip.php?rubrique47>

- l'ENT du collège Kervallon <http://college-public-marillac.entmip.fr/espace-cdi/journee-des-documentalistes/jdd-2013-14-9548.htm>

- l'ENT du collège Voltaire <http://voltaire-capdenac-gare.entmip.fr/espace-c-d-i/jdd-2013-2014/>

16h45 : Retour en plénière pour la conclusion de M. Fau

M. Fau demande aux documentalistes quelle thématique il souhaiterait voir aborder dans la prochaine politique documentaire académique.

Françoise Sans souhaiterait une réflexion sur l'éducation aux médias qui est très présente dans le référentiel de compétences.

Dominique Granié souhaiterait prolonger la réflexion entamée cette année sur l'éducation au numérique et aussi mutualiser ce qui a été fait avec les autres établissements.

Sylvie Martin souhaiterait aborder la question de l'ouverture culturelle et d'une culture commune à tous les élèves.

17h15 : Fin des travaux